

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-en-Provence, le 5 juin 2019

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Service régional de
l'architecture et des espaces
protégés

Affaire suivie par
François GONDRAN
Tél. : (33) 04 42 19 43
Mail : francois.gondran
@culture.gouv.fr

AVIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Objet : Site patrimonial remarquable de Brignoles

La ville de Brignoles, dont les anciens remparts sont encore très lisibles tant sur le cadastre que dans de nombreux vestiges encore en place possède toutes les caractéristiques d'une cité historique d'origine médiévale. Cette ville a en effet eu un rôle politique important à partir du XI^e siècle, avec la présence des Comtes de Provence, et a eu des fonctions de capitale de la Provence en situation de concurrence ou de relai avec Aix-en-Provence. A la Révolution, Brignoles a été un temps, préfecture lors de la création du département du Var puis est devenu sous-préfecture.

Si les services patrimoniaux de la DRAC ont toujours été attentifs à la grande richesse archéologique et architecturale du bâti ancien de ce centre historique, paupérisé mais vivant, les nombreuses études ponctuelles ou plus générales n'ont pas débouché sur un document de gestion, les projets de ZPPAUP puis d'AVAP engagés en 2006 puis 2012 n'ont pas abouti.

La municipalité, dirigée par un nouveau maire au cours du dernier mandat très sensible au patrimoine, a engagé un important processus de revitalisation de son centre historique, et bénéficie d'une opération « Cœur de Ville », avec l'assistance d'une société d'économie mixte relai opérationnel de la collectivité. Les expériences de chantier et les différents repérages effectués par le service régional de l'archéologie, la conservation régionale des monuments historiques et l'architecte de Bâtiments de France ont conduit à constater que malgré de nombreuses carences d'entretien et travaux de médiocre qualité, de très nombreux vestiges d'architectures anciennes sont encore en place dans un tissu urbain qui conserve une grande permanence depuis l'époque classique. Cependant la paupérisation de ce centre historique et le risque d'investissements d'aménagement sans nuance fait craindre une perte de substance de ce patrimoine cohérent dans son ensemble.

La qualité de nombreux détails d'architecture dans les intérieurs d'immeuble dont l'ancienneté est avérée incite à proposer la qualité des études ambitieuse une réglementation solide et une dynamique d'aménagement de grande qualité. C'est pourquoi, en accord avec l'architecte de Bâtiments de France, nous proposons qu'une étude de plan de sauvegarde et de mise en valeur soit envisagée.

La délimitation proposée par la commune qui suit la dernière enceinte des remparts du XVIIe siècle donne un cadre très lisible et une grande cohérence dans l'ancienneté des immeubles concernés. Cette délimitation assez minimale est complétée par la protection des abords sur la base d'un périmètre délimité d'abords proposé par l'UDAP du Var.

Pour toutes ces raisons et compte tenu de la grande authenticité de ce tissu urbain ancien remarquable du fait de son importance et de son état de conservation, j'émet un avis très favorable à la mise en place d'un site patrimonial remarquable à Brignoles suivant le périmètre proposé par le conseil municipal de Brignoles.

Le Directeur régional des affaires culturelles



Marc CECCALDI